



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du Tennis Club de l'Iton (TCI)
Vendredi 3 Juillet 2026 à 18h

PROCURATION

Je soussigné(e) : Demeurant à :

Electeur du TCI selon les statuts de l'association *,

Donne procuration à Mme/M.

(NB : 1 pouvoir / adhérent qualifié présent disposant du droit de vote*),

Membre électeur du TCI selon les statuts de l'association *,

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Tennis Club de l'Iton (TCI)
qui se tiendra Vendredi 3 Juillet 2026 à 18h,

Et l'ordre du jour de la mise à jour des statuts du TCI m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes
décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

*Les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées par courrier électronique à
contact@tcidamville.fr au moins 48h avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou remise
sur place avant l'ouverture de la séance.*

Fait à le

Signature de la personne donnant procuration précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir" :

Fait à le

Signature de la personne à qui la procuration est donnée précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation" :

** Conformément aux statuts actuels du TCI (disponibles sur notre site internet), " Est électeur tout membre
pratiquant, au jour de l'élection, âgé de 16 ans au moins, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois,
détenteur d'une licence fédérale de l'année en cours, et à jour de l'ensemble de ses cotisations".*